



Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
Feuille de route automobile 2025-2028

Rapporteur : Joseph Battault

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La mise à jour de la feuille de route pour la période 2025-2028 vise à poursuivre l'accompagnement de la filière automobile qui connaît de profondes mutations. L'objectif est de préserver l'emploi et les compétences industrielles sur le territoire régional.

Dans ce plan, la Région conforte les actions et dispositifs existants, tout en adaptant et en enrichissant son cadre d'action, structuré selon les objectifs suivants :

- animer une gouvernance avec l'État et un pilotage au plus près des territoires,
- consolider la filière automobile en région : renforcer les moyens d'accompagnement des entreprises sous-traitantes,
- favoriser les démarches d'innovation et d'accès à de nouveaux marchés,
- soutenir les projets visant à adapter les compétences,
- accompagner l'aval de la filière.

La Région Bourgogne-Franche-Comté mobilisera jusqu'à 30 millions d'euros sur la période 2025-2028.

Avis du CESER

Le CESER remercie le Conseil régional de l'avoir associé à l'ensemble des réunions de concertation conduites dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle feuille de route.

Depuis 2020, le CESER a mené un travail de fond sur la filière automobile. Sa dernière production, adoptée en assemblée plénière le 14 mai 2025, a pris la forme d'une contribution structurée autour de huit préconisations.

Le CESER relève l'intégration de l'aval de la filière dans la feuille de route 2025-2028, une demande exprimée depuis 2021 dans les différents avis formulés sur les rapports de l'Exécutif (préconisation 3 de la contribution).

Le CESER retient que la Région se positionnera aux côtés des sous-traitants, y compris ceux relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce choix est à mettre en relation avec la préconisation 4 de sa contribution : "Dans l'accompagnement des sous-traitants, une attention particulière doit être portée au secteur de l'insertion en lien avec la filière, notamment pour les personnes en situation de handicap."

La mobilisation forte des quatre Régions françaises très concernées par la filière (Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Grand Est, Hauts-de-France) auprès du ministère de l'industrie, ainsi que la prise en compte du lien avec l'Union européenne sont à souligner.

Dans la préconisation 2 de sa contribution, le CESER recommandait un "suivi et une évaluation permanente de la mise en œuvre des dispositifs et des aides financières." Nous saluons donc la mise en place, dans ce plan d'action, d'un "indicateur de suivi des diversifications opérées, dans le cadre de l'évaluation au fil de l'eau de la feuille de route."

Le CESER note avec intérêt la pluralité des diversifications annoncées pour la filière, au-delà du secteur de la défense, certes important, mais dont le potentiel reste à évaluer¹ : nucléaire, hydrogène. Les secteurs de l'aéronautique ou de la santé auraient pu également être cités. Concernant l'hydrogène, la prudence reste de mise. Ce marché paraît plutôt orienté vers des flottes captives (entreprises) et les véhicules utilitaires.

Concernant les démarches d'innovation et d'accès à de nouveaux marchés, le CESER souligne l'importance des dispositifs ICE (Itinéraire Chercheur Entrepreneur) évoqués dans ce plan.

Le CESER retient aussi le programme d'actions collectives proposées aux entreprises de l'automobile qui souhaitent se positionner sur les marchés internationaux.

(1) Voir l'avis du CESER sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Conventions de partenariat : Défense" (14 avril 2025).

Le CESER regrette que cette feuille de route ne fasse pas mention des usagers. Tout débat sur l'avenir de la filière automobile ne peut se poser que dans le cadre d'une transition écologique juste. Et la question des mobilités est un des éléments centraux de cette transition. Cette question renvoie aux préconisations 6, 7 et 8 de la contribution.

Il existe de nombreux dispositifs à destination des acteurs de la filière, qui ne sont pas coordonnés et qui sont difficilement identifiables par les entreprises en difficulté, et sont donc peu mobilisés.

La place des partenaires sociaux n'est également pas évoquée. Dans sa contribution, le CESER observait pourtant : "Le Conseil régional, les autres acteurs politiques, et en premier lieu l'État en région, ainsi que les partenaires sociaux, peuvent aider les entreprises à s'adapter à cette transition chaotique."

Le CESER poursuivra son travail de suivi de ce dossier majeur, en lien avec d'autres instances (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Comité régional pour l'emploi...). Des points réguliers seront faits en séance plénière.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.